



jy.failler@gmail.com

Contribution de Jean-Yves FAILLER

Internet, instrument de mobilisation

Notre Conseil propose avec raison de s'intéresser à la relation citoyen/institution, habitant/décideur parce que, dans les prochaines années, les propositions sur ce thème seront primordiales dans les choix électoraux de nos concitoyens.

La démonstration est faite, le constat admis : quand ils se sentent concernés par une décision ou un projet, interpellés par un sujet, peu ou mal considérés par des responsables publics ou privés, les citoyens se donnent les moyens de le faire savoir et d'agir.

La diversité des modalités traditionnelles d'expression s'est enrichie en particulier via internet et les réseaux sociaux. Leur développement tous azimuts et la façon dont ils sont devenus instruments d'émancipation, d'intervention et de mobilisation doit interroger les collectivités et les élu-e-s.

Récemment, les promoteurs de la pétition contre l'avant-projet de loi "Travail" ont recueilli plus d'un million de signatures sur la "toile". Toutes les campagnes de signatures n'atteignent pas ce chiffre, mais il ne se passe pas de jour sans sollicitation pour soutenir telle position, telle action, tel manifeste via une accroche simple du type <cette pétition prend de l'ampleur sur change.org ...>.

Et tous ces appels à signer, à s'engager obtiennent des centaines de milliers de réponses. À cela, il faut ajouter la prolifération des plateformes type "on vaut mieux que cela" invitant à témoigner de son vécu, de son expérience et la multiplication des liens incitant à poster ses souhaits et ses remarques pendant la phase d'élaboration de texte, voire de loi, type " loi numérique".

L'interpellation via le numérique est donc en passe de devenir pour le citoyen une manière de s'emparer d'un sujet, de transmettre un avis, d'interférer dans les codes et les processus habituels de décision, voire de les bousculer.

Cette vitalité pétitionnaire et contributive exprime sans doute l'existence d'une attente de démocratie collaborative que les élu-e-s et les collectivités doivent saisir, mais elle est aussi un indice supplémentaire de la brisure du lien entre le citoyen-habitant et les décideurs.

Faire converger

Signer, contribuer, c'est un acte citoyen tout aussi engageant que de participer à un rassemblement mais beaucoup moins contraignant. Facilité par la généralisation de la culture et des outils numériques, c'est également l'émergence d'une forme d'expression publique citoyenne dont il ne faut pas ignorer ou minorer la portée car c'est un engagement signifié via une pratique individuelle mais destiné à alimenter un collectif, une démarche de groupe.

Lancer un appel à signer, à soutenir, à contribuer depuis une tablette ou un ordinateur permet de sensibiliser des publics, de faire converger des individus non militants d'horizons divers, sans appartenance à un collectif, vers une cause à défendre, à promouvoir, à porter... C'est une force, un atout que possède la mobilisation en ligne et que n'ont plus d'autres formes d'action collective en raison notamment de l'effondrement de pratiques traditionnelles, comme le militantisme par exemple. Plusieurs études le montrent, pour nos concitoyens, le bulletin de vote reste encore le premier moyen d'exercer une influence sur les décisions, mais d'autres comme "faire grève" ou "militer" sont en bas de l'échelle des moyens à utiliser pour défendre ses idées.

La relation nouvelle à installer avec les habitants-citoyens doit donc intégrer l'irruption et l'impact d'internet dans la panoplie des modes de discussion, de confrontation. Sites contributifs, plateformes collaboratives, outils, procédures, contenus : il faut inventorier, comparer, adapter, inventer pour rendre accessible la participation de chacun à la production de la collectivité, pour permettre aussi à nos concitoyens éloignés ou critiques et méfiants à l'égard du phénomène, de l'intégrer.

Des enquêtes menées par divers organismes et instituts indiquent que les habitants ont une attente d'association aux décisions et une image positive des formes nouvelles de participation. Sans leur donner plus de poids qu'elles n'en ont, sans imaginer les substituer aux élu-e-s, seuls légitimes à conduire les politiques publiques, en les conjuguant avec d'autres outils, ces nouvelles formes de participation et d'engagement citoyen par internet ont leur place dans les processus de réflexion et de proposition sur les différentes transitions à conduire, ainsi que dans la nécessaire réconciliation à opérer par une série d'actes entre habitants et décideurs.